

Union
Africaine



CAEDBE

Comité Africain d'Experts sur les
Droits et le Bien-être de l'Enfant



Keeping our Commitment to the African Child



ACERWC

African Committee of Experts on
the Rights & Welfare of the Child

Status of implementation of
the Charter & **Agenda 2040**:

in the Southern Africa Region

25 November, 2020



Keeping our Commitment
to the African Child!

#ACERWC36

www.acerwc.africa



**Atelier sur la situation des droits de l'enfant dans
la région de l'Afrique Australe Déclaration de Résultats**

**Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et
le Bien-être de l'Enfant**

26 Novembre 2020, Addis-Abeba

www.acerwc.africa



Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE/le Comité) réuni lors de sa 36ème Session Ordinaire et l'atelier sur la situation des droits de l'enfant dans la région de l'Afrique Australe en commémoration du 30ème anniversaire de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (la Charte) le 26 Novembre 2020;

Rappelant son mandat de protection et de promotion des droits de l'enfant en Afrique ainsi que de suivi de la mise en œuvre de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant ;

Conformément à la décision du Conseil Exécutif (EX.CL/DEC.1084(XXXVI)), dans laquelle le Conseil «salue l'initiative du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) de mener la célébration du 30ème anniversaire de l'adoption de la Charte Africaine des Enfants en 2020 ; et demande instamment aux États Membres de l'Union Africaine de prendre des mesures concrètes pour commémorer cet anniversaire en 2020 et d'intensifier leurs efforts pour assurer la pleine application de la Charte Africaine des Enfants ;

Reconnaissant les efforts que les États membres ont déployés pour mettre en œuvre la Charte africaine des enfants et l'Agenda africain pour les enfants (Agenda 2040) ; **reconnaissant en outre** que l'année 2020 marque une étape importante en offrant la possibilité d'évaluer la mise en œuvre de la Charte et de l'Agenda 2040 ;

Sur la base des conclusions des études du CAEDBE sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2040 et l'harmonisation des lois, et en prenant note des présentations de :

- i. **La République d'Angola**
- ii. **La République du Botswana**
- iii. **Le Royaume du Lesotho**
- iv. **La République du Malawi**
- v. **La République d'Afrique du Sud**
- vi. **La République de Zambie**
- vii. **La République du Zimbabwe**
- viii. **Le Réseau des droits de l'enfant dans l'Afrique Australe (CRNSA).**

Salue les mesures prises par les États d'Afrique Australe, en particulier pour:

- La ratification de la Charte Africaine de l'enfant par tous les États, bien que le Botswana a une réserve sur l'article 2;
- L'intégration des dispositions de la Charte dans tous les États à travers une loi globale sur les droits de l'enfant ;
- L'intégration des droits de l'enfant dans la déclaration des droits de constitutions nationales d'eSwatini, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie et du Zimbabwe;
- La soumission des rapports initiaux par tous les Etats de la région, à l'exception du Botswana;
- Garantir une éducation de base gratuite et obligatoire en Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie et au Zimbabwe ;
- Criminalisation des mariages d'enfants au Botswana, Malawi, Swaziland, Zambie et au Zimbabwe.
- L'Afrique du Sud pour avoir été le seul pays de la région à soumettre son premier rapport périodique; et,
- Veiller à ce que l'enregistrement des naissances soit obligatoire et améliorer le taux d'enregistrement des naissances des moins de cinq ans.

À l'occasion du 30ème anniversaire de la Charte, le Comité **appelle les États d'Afrique Australe** à :

- Poursuivre la commémoration du 30ème anniversaire de la Charte en 2021, avec le thème et les activités de la Journée de l'Enfant Africain pour l'année 2021 - «30 ans après l'adoption de la Charte : **accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2040 pour une Afrique digne des enfants**» ;
- Le Botswana à rétirer sa réserve sur l'article 2 de la Charte Africaine des Enfants et à soumettre également son rapport initial sur la Charte qui est attendu depuis dix-sept ans ;
- L'Angola, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie et le Zimbabwe à honorer leur obligation de soumettre de rapports au Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant et à soumettre leurs rapports périodiques sur la Charte dans les délais impartis ;
- La Zambie à accélérer l'adoption du code de l'enfance, qui est en suspens depuis un certain temps ;
- L'Angola à promulguer la loi portant sur le maintien des filles enceintes ou des mères adolescentes dans les écoles ;
- Le Botswana à élaborer une loi interdisant le recours aux châtimts corporels dans tous les milieux ;
- Tous les États à harmoniser l'âge minimum du mariage, de l'emploi, de recrutement dans l'armée et l'âge de la responsabilité pénale conformément aux normes fixées par la Charte ainsi que par le Comité des Droits de l'Enfant des Nations-Unies ;
- Tous les États à abroger les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des filles qui tombent enceintes hors mariage et veiller à ce que les filles enceintes/mères adolescentes jouissent des droits énoncés dans la Charte avec le soutien nécessaire, y compris leur droit à l'éducation ;
- Tous les États à garantir la disponibilité et l'accessibilité des informations et des services de santé sexuelle et reproductive aux adolescents ;
- Tous les États à créer de plateformes subventionnées par l'État pour une participation inclusive des enfants aux décisions qui les concernent ;
- Tous les États à lutter contre l'inégalité dans la fourniture de services sociaux de base et de qualité tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale.
- Tous les États à prendre des mesures pour atténuer l'impact négatif du Covid-19 sur le bien-être des enfants en général, y compris leur bien-être physique, psychosocial, cognitif et spirituel.

Fait lors de la 36 ème Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant qui s'est tenue virtuellement du 23 Novembre au 4 Décembre 2020.